

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 5 (1929-1930)
Heft: 11: Billet du jour

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Instruction préparatoire avec armes (y compris la „Jungwehr“

Cours d'instruction central

à Lausanne, les 14, 15 et 16 mars 1930

La participation à ce cours est obligatoire pour les directeurs des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Instructeurs: Direction générale du cours; organisation et administration des cours de l'I. P. avec armes: Sergent-major Meyer Robert, directeur cantonal des cours de Jungwehr, Neuchâtel. Gymnastique: Capitaine Grandjean Bertrand, cdt. cp. fus. III/108, Neuchâtel. Tir: adjudant sous-officier Béguin Paul, Neuchâtel.

Rassemblement et quartier-général: Hôtel de l'Ours, Lausanne.

ORDRE DU JOUR

Vendredi 14 mars 1930:

10.30	Rassemblement des participants	
	Appel	
11.00—12.00	Orientation sur le but et le programme de travail de l'I. P. avec armes	M.
12.15	Dîner	
14.00—14.30	La gymnastique post-scolaire; orientation sur la méthode de travail	G.
14.30—15.30	Entraînement aux exercices préliminaires	G.
15.30—16.30	Instruction de tir, Ire partie	B.
16.30—17.00	La course	G.
17.00—17.45	Le lever et le lancer	G.
17.45—18.45	L'ordonnance sur l'I. P.; l'organisation de l'I. P. avec armes	M.
19.00	Souper	

Samedi 15 mars 1930:

6.00	Diane, déjeuner	
7.00—8.00	L'assurance militaire, la discipline, la responsabilité; les prescriptions concernant la remise des équipements et des munitions	M.
8.00—8.30	Entraînement aux exercices préliminaires	G.
8.30—9.00	Exercices d'ordre et de marche	B.
9.00—9.30	Les sauts	G.
9.30	Repos	
10.00—10.30	Gymnastique appliquée: les exercices de résistance, le grimper et le monter en suspension	G.

10.30—11.30	Instruction de tir, IIe partie	B.
11.30—12.00	Exercices préparatoires pour le ballon à la main	G.
12.15	Dîner	
14.00—14.30	Entraînement aux exercices préliminaires	G.
14.30—15.00	Gymnastique appliquée: la traction à la corde et la course d'estafette	G.
15.00—15.30	Evaluation des performances	G.
15.30—16.30	Instruction de tir, IIIe partie	B.
16.30—18.00	Observation de déplacement dans le terrain; la gymnastique avec armes	G.
18.00—18.30	Evaluation des performances	G.
18.45	Souper	

Dimanche 16 mars 1930:

6.00	Diane, déjeuner	
7.00—7.30	Les prescriptions concernant la comptabilité	M.
7.30—8.00	Les sauts	G.
8.00—8.30	Enseignements mutuel: instruction de tir	B.
8.30—9.30	Le ballon à la main	G.
9.30—10.00	Exercices pour la formation individuelle	G.
10.00—11.30	Enseignements mutuel: programme de gymnastique	G.
11.30—12.30	Les prescriptions concernant la comptabilité; conseils pratiques pour l'organisation des cours	M.
12.45	Dîner	
14.00	Licenciement	

OBSERVATIONS:

Sont tenus de participer au cours: a) les présidents des comités cantonaux pour l'I. P. avec armes; b) les directeurs cantonaux des cours et leurs remplaçants; c) les caissiers-comptables des comités cantonaux pour l'I. P. avec armes; d) le personnel instructeur des cours d'instruction cantonaux.

Se munir d'un bloc-notes et d'un crayon. — Tous les participants au cours sont tenus d'assister aux repas en commun ainsi que d'utiliser la chambre d'hôtel qui leur sera assignée. Les frais y relatifs seront réglés directement par le directeur du cours.

Indemnités: voir articles 6, 8 et 9 des prescriptions concernant la comptabilité de l'I. P. avec armes.

Tenue: uniforme, fusil sans cartouchières. Pour la gymnastique, le port de cuissettes est recommandé.

Inscription: Les comités cantonaux sont priés de transmettre par formulaire «contrôle des hommes», jusqu'au 1er mars 1930 au sergent-major Robert Meyer, Evolé 54, Neuchâtel, l'état nominatif des participants avec indication de la fonction qu'ils assument.

Berne, le 4 février 1930.

Le Chef d'arme de l'Infanterie:

G. de Loriol.